

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-CF124

présenté par

M. Abad, M. Le Fur, M. Brun et M. Forissier

ARTICLE 20

À la fin de l'alinéa 21, substituer à l'année :

« 2020 »

l'année :

« 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article augmente la taxe sur les billets d'avion.

Cette mesure nous semble inappropriée au vu de l'impact qu'ont eu les manifestations des « Gilets jaunes » sur le tourisme.

Le mouvement des Gilets jaunes a engendré une baisse globale de l'activité touristique française fin 2018 et début 2019. Celle-ci se ressent nettement en Ile-de-France. Dans l'hôtellerie-restauration à Paris et en Île-de-France, la perte de chiffre d'affaires s'élève à plus de 250 millions d'euros selon le président du Groupement national des indépendants du secteur.

Les manifestations auraient entraîné une baisse d'activité de 10 % au mois de décembre par rapport à 2017. Les professionnels du tourisme ont d'ailleurs fait savoir qu'en janvier-février, les arrivées aériennes internationales en France ont baissé de 8,6 % par rapport à la même période il y a un an.

Afin de laisser un peu de répit à ce secteur, il est proposé de laisser un an supplémentaire sans taxe et de n'appliquer ce dispositif qu'en 2021.